



Droit reconversion retraite

Par **merylene**, le **11/12/2015** à **11:36**

Bonjour, mon compagnon et moi vivons ensemble depuis plus de trente ans , nous ne sommes pas mariés. Si nous nous marions maintenant aurai je droit à la réversion de sa retraite complète en cas de décès .merci.

Par **amajuris**, le **11/12/2015** à **12:24**

bonjour,
il existe des conditions à remplir pour percevoir une pension de reversion qui varient selon le type de retraite perçu par le défunt en particulier des conditions de ressources.
la réponse dépend s'il existe une ex-épouse qui pourrait prétendre à cette pension de reversion.
salutations